

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 JUIN 2022

L'an deux mil vingt-deux et le 14 Juin à 19 heures 30, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Virginie Girod, Maire.

Présents :

Mesdames Eliane DUTHEL, Virginie GIROD, Laurence HOTTE, Coralia LEGAUT, Catherine MARTHOUD, Peggy MARTIN, Jeannick PITICCO

Messieurs Michel CHALANSONNET, Paul CLAVIER, Lionel COMPASSI, Laurent PERRAUD, Frédéric VERRON, Frédéric WAGON.

Représentés : Joël MILLION-ROUSSEAU (Absent non représenté)

Secrétaire de séance : Coralia LEGAUT est désignée et accepte cette fonction.

Date de la convocation : 07/06/2022

Date d'affichage : 08/06/2022

Ouverture de séance : 19h30, le quorum est atteint.

Madame le maire soumet le compte-rendu de la séance du 10 mai 2022 à l'approbation du conseil municipal.

Aucune remarque n'étant faite, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Délibération 024 – 2022

Délibération mise en place prélèvement automatique (cantine, assainissement...)

Afin de faciliter les démarches des usagers et d'essayer de réduire le montant des impayés, il est proposé de diversifier les moyens de règlement des factures concernant les prestations rendues par les services publics municipaux (cantine, assainissement). Le Maire propose la mise en place du prélèvement automatique qui permettrait de simplifier la démarche de règlement (en évitant les déplacements, les envois postaux et les risques de retard) de sécuriser les transactions et d'améliorer quantitativement et qualitativement des recettes. La Direction Générale des Finances Publiques garantit un accès gratuit au prélèvement automatique ; les rejets de prélèvement sont néanmoins facturés aux collectivités. Un contrat d'autorisation de prélèvement sera proposé aux usagers au moyen de la signature d'un mandat SEPA accompagné d'un RIB. Il est précisé que l'option pour le prélèvement automatique est une faculté ouverte à l'utilisateur et ne peut lui être imposée.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Décide de mettre en place le prélèvement automatique pour le recouvrement des recettes pour les services suivants : cantine et assainissement

Autorise le Maire à demander un n° ICS (Identifiant Créancier SEPA) pour la mise en place des contrats de prélèvement régissant le recouvrement des recettes pour les services suivants : cantine et assainissement

Décide la modification des services concernés : cantine et assainissement

Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Délibération 025 – 2022

Délibération virement de crédit DM1 en M14 et M49

Au moment du vote du budget certaines sommes ont été prévues pour les créances admises en non valeur ou les créances éteintes, au chapitre 65.

Mais il est également obligatoire de prévoir des crédits au compte 6817 (chapitre 68) pour le provisionnement des créances douteuses et/ou contentieuses. (Créances de plus de 2 ans). Ces provisions sont une obligation comptable, les montants sont transmis en début d'année par le comptable.

Il convient donc de diminuer un autre compte de dépense du montant correspondant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- approuve les écritures à réaliser

Pour la M14 (budget commune) ouverture de crédit pour le compte 6817 et diminution du compte 6542 pour 911 €

Pour la M49 (assainissement) ouverture de crédit pour le compte 6817 et diminution du compte 6542 pour 135 €

Attribution de subventions

L'Office national des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG) est un établissement public sous tutelle du ministère des Armées. Depuis 1916, il accompagne tous les combattants et victimes de conflits. Ses trois missions principales sont la reconnaissance et la réparation, la solidarité et la mémoire.

En 2021, en Savoie, 70 450 euros ont été accordés aux différents ressortissants en difficultés financière. L'Office sollicite les conseils municipaux à participer financièrement à cette action, l'Etat participant seulement à son budget de fonctionnement.

Il convient donc de décider si le conseil apporte une aide financière à l'ONACVG et si oui, combien.

Le conseil souhaite avoir plus de précisions sur cette association pour la prochaine demande de subvention.

Le conseil décide de ne pas donner suite à la demande pour cette année.

Délibération 026 – 2022

Délibération relative à la publicité des actes administratifs

Vu l'article L. 2131-1 du Code général des collectivités territoriales, dans sa rédaction en vigueur au 1er juillet 2022,

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Sur rapport de Madame le maire,

Le maire rappelle au conseil municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1er juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur leur site Internet.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation.

Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- soit par affichage ;
- soit par publication sur papier ;
- soit par publication sous forme électronique.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du conseil municipal. A défaut de délibération sur ce point au 1er juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique dès cette date.

Considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune afin d'une part, de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés et, d'autre part, de se donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès dématérialisé à ces actes, le maire propose au conseil municipal de choisir la modalité suivante de publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel :

Publicité par affichage devant la mairie

Ayant entendu l'exposé de Madame le maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal

DÉCIDE d'adopter la proposition du Maire qui sera appliquée à compter du 1er juillet 2022.

Avenant au marché de fourniture des repas, lié à la répercussion de la hausse généralisée des prix

La société LEZTROY SAVOIE, fournisseur de repas des cantines scolaires du canton a sollicité les collectivités afin de valider un ajustement tarifaire de 8.5 % au 1^{er} juin 2022.

Cette revalorisation est en accord avec la circulaire du premier ministre du 23 mars 2022 relative à la prise en compte de l'évolution des prix des denrées alimentaires dans les marchés publics de restauration et demandant l'aménagement des conditions d'exécutions des contrats en cours.

Le groupement de commandes créé pour le marché de fourniture de repas, dont la consultation vient d'être lancée pour septembre, a émis un avis favorable à cette hausse.

L'avenant relatif à la hausse exceptionnelle, de 8.5 % à partir du 1^{er} juin place le coût des repas selon la tarification ci-après

Désignation	ancien prix HT	nouveau prix HT	nouveau prix TTC
Repas maternelle	3.84 €	4.17 €	4.40 €
Repas élémentaire	3.99 €	4.33 €	4.57 €
Repas adulte	4.26 €	4.62 €	4.88 €

Ces nouveaux tarifs sont applicables à compter du 1er juin et jusqu'au 31 août. Une proposition de faire un courrier aux parents afin d'expliquer la hausse de prix, prise en charge par la commune, et qu'il y aura une répercussion aux tarifs à compter de septembre 2022.

Le conseil municipal, valide l'avenant et prend acte de sa signature par Madame le Maire.

Commissions communales

Scolaire :

→ Réunion avec l'équipe de la pause méridienne : réflexion sur les actions à mettre en place pour une dynamique zéro déchets

→ Conseil d'école du 7/06 : Exercice incendie 3/06 – Les enseignantes font le retour que l'intensité de l'alarme incendie n'est pas suffisante depuis la cour – Réponse du Conseil Municipal : pas de nécessité de l'entendre de l'extérieur puisque l'alarme à incendie est prévue pour évacuer les locaux. Point sur les projets effectués cette année. Effectifs

prévisionnels pour la rentrée 2022. Visite de l'école par les futures PS prévue à la fin du mois. Intervention du principal du collège de Yenne auprès des CM2 et des parents.

→ Commission scolaire du 8/06 : Projet fresque en cours – Inauguration le 17/06. Réflexion sur le tarif de la cantine.

→ Regroupement prestataire cantine : réunion 28/06 en mairie de Yenne – Peggy Martin sera présente.

Salle des fêtes / Cérémonies :

→ Commission SDF le 18/05 : Proposition de mise à jour du règlement. Réflexion sur le tarif à appliquer aux associations extérieures – Local associatif : proposition de modification de la gestion des clés (voir avec agent technique) + inventaire et états des lieux entrant et sortant pour le matériel.

Travaux :

→ Reprise des réseaux pluviales : Monthoux/Taba/Bergin faits

→ Parking des 4 Chemins : Travaux terminés. Projet : déplacer le local à vélos au parking des lacs pour qu'il y ait plus de visibilité.

→ Assainissement : Devis en cours

→ Vidéoprotection : installation en cours (mairie, abri des lacs faits) Intervention prévue jusqu'à la fin du mois de juin. Un contact sera pris avec la gendarmerie à l'issue pour connaître les modalités d'utilisation des images.

→ Peinture des passages piéton fait sur le D1504 + dents de requins et passage piétons sur la route de Saint Paul.

Urbanisme :

→ Opération d'Aménagement Programmé (OAP) : 4 promoteurs ont interpellés la mairie pour évoquer des projets. Un des promoteurs a présenté un projet qui nécessite un accord de principe du Conseil Municipal. Obligation pour cet aménagement : maximum 16 logements avec une accession en prêt aidé. Projet présenté : 6 maisons individuelles + 2 bâtiments collectifs (accession à la propriété) avec 5 logements chacun. Accord de principe à l'unanimité

→ Modification PLU en cours : Mise à disposition auprès du public sera faite au mois de septembre. Délibération à prendre pour l'été. Étude environnementale a été déposée le 6 mai et est en cours. Délai à prévoir pour le retour des PPMA. Approbation du PLU espérée pour octobre.

→ Commission Urbanisme du 9/06 : Étude de projets de particuliers – Réflexion sur la pisciculture – réflexion sur la sécurisation de certains trottoirs

Patrimoine :

→ Commission Patrimoine du 9/06 : Château de la Grande Forêt – Valorisation des lacs : projet d'aménagement pour une plate-forme d'observation : prise en charge financière par le CEN – Rénovation de la Piéta (Subventions possibles)

Commissions intercommunales :

Commission Déchets

2600 foyers ont effectué leur inscription pour l'accès à la Déchetterie. Des aménagements sont à prévoir pour les cas exceptionnels (tracteur, véhicule de location...). A ce jour, le tonnage par habitant est pour l'instant plus élevé sur notre commune. De manière générale, le tonnage est en baisse. Proposition de mettre en place des filières nouvelles (jouets...)

Questions diverses :

→ Fibre : travaux de raccordement sur les grands axes vers l'armoire centrale en cours – date de fin des travaux inconnue à ce jour.



- Élection du 12/06/2022 : tableau de présence à finaliser.
- Réunion Préfecture : Autorisation 150 poids lourds / jour. Aujourd'hui, le comptage est fait par le lecteur LAPI + Compteur véhicule long de + 9 m (risque de prise en compte des caravanes).
Trafic moyen : 2019 : 134/jour - 2020 : 106/jour - 2021 : 89/jour
12 500 passages/jour dans le tunnel.
Aucune matière dangereuse n'est autorisée dans le tunnel. En 2022 : 11 passages ont été verbalisés. La galerie de sécurité est très appréciée par les cyclistes.
- Projet d'animation du CLAC : proposition spectacle ambulant, refusée par le Conseil Municipal
- Recours sur le 3ème siège pour la CCY : le tribunal a refusé d'appliquer la règle dérogatoire. Le conseil ne souhaite pas faire de recours.
- Assemblée générale du CEN : Rapport financier + Moral/activités - Projet de la commune mis en avant : Stage de citoyenneté – Acquisition de parcelles

La séance est levée à 22h30

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Validé au conseil municipal du 12 juillet 2022
Affiché le 18 juillet 2022

Le secrétaire de séance,

Coralie LEGAUT

Le Maire,

Virginie GIROD